

2018
2019

Que faire après la 5^e de l'enseignement secondaire général ?



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse



Chers élèves,

Vous voici arrivés à un moment clé de votre scolarité.

Au cours des années précédentes, vous avez suivi une formation générale ; vous avez pu prendre conscience de vos forces et de vos faiblesses, ainsi que de vos préférences pour certaines disciplines. Maintenant, c'est à vous de vous engager et de prendre une décision concernant la suite de votre parcours.

Nos écoles offrent de multiples voies de formation après les classes inférieures du lycée. Afin de vous aider à bien vous orienter, la brochure que vous tenez entre vos mains vous fournit des informations essentielles sur les différents types d'enseignement, les divisions et les sections que les élèves peuvent rejoindre après la 5^e de l'enseignement secondaire général. Elle indique aussi les disciplines dans lesquelles il vous faudra concentrer vos efforts pour rejoindre la formation de votre choix.

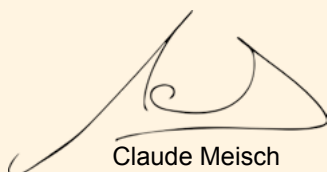
N'hésitez pas à demander conseil à vos enseignants, au Service psycho-social et d'accompagnement scolaires (SePAS) de votre lycée et à vos parents. Je vous souhaite entière satisfaction et pleine réussite.

Chers parents,

Il vous importe que votre enfant s'oriente vers une formation qui l'épanouisse et lui ouvre des perspectives dans sa future vie professionnelle.

Ce guide vous est également destiné afin que vous puissiez l'accompagner et le conseiller au mieux alors qu'il doit choisir sa voie de formation. Vous pourrez aussi l'encourager à persévérer dans les disciplines donnant accès à la formation qui l'attire le plus.

Je vous souhaite une très bonne lecture.



Claude Meisch

Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

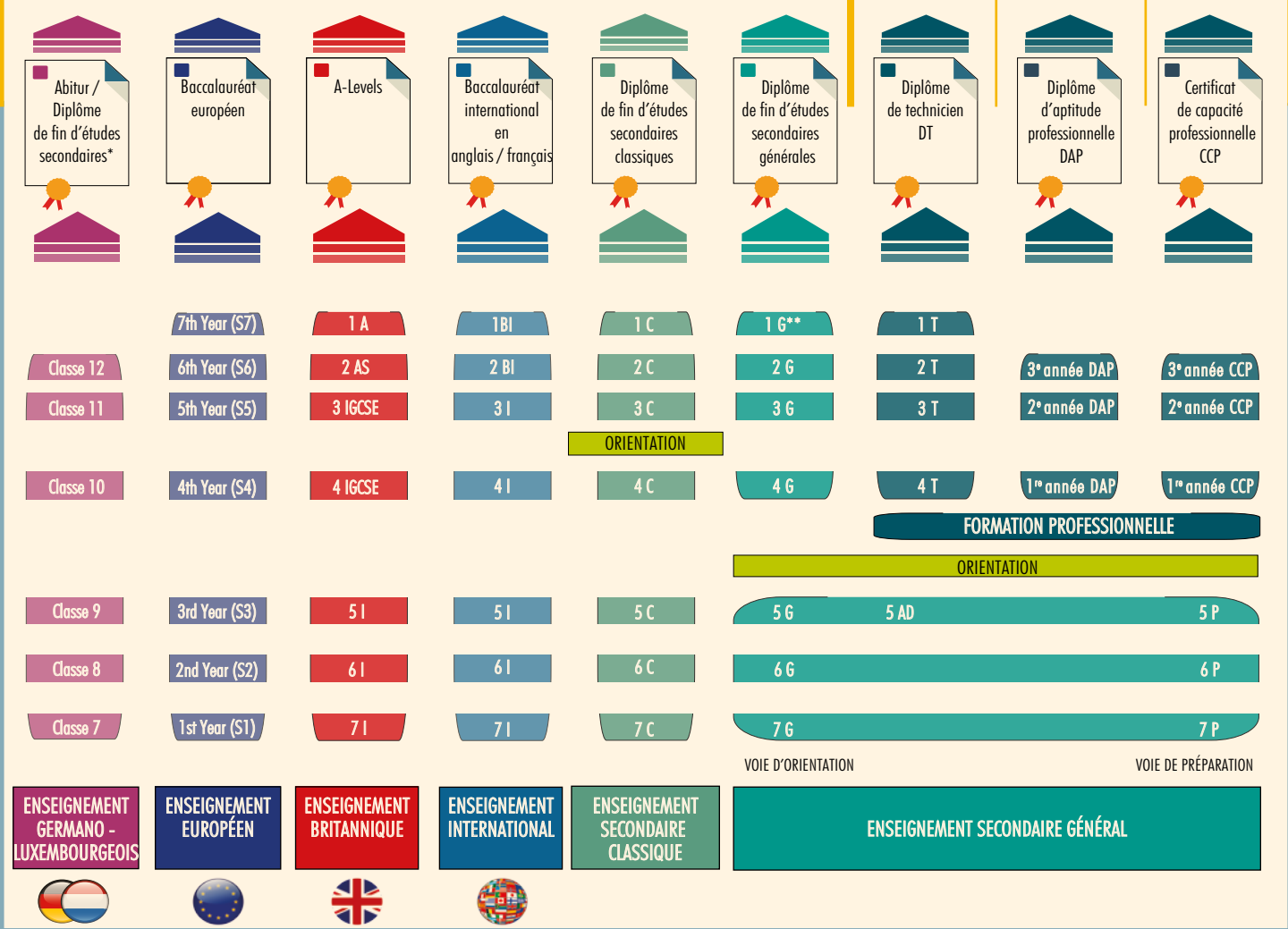
Sommaire

Préface.....	3
Le système scolaire public luxembourgeois 2018 - 2019.....	6
I. L'inscription après la 5^e.....	7
1. Inscription dans une classe de 4G ou 4C	8
2. Inscription dans une classe de l'enseignement britannique, européen, germano-luxembourgeois ou international	9
3. Inscription dans une classe de la formation professionnelle	9
4. Inscription dans une classe d'initiation professionnelle (CIP) ou des cours d'orientation et d'initiation professionnelles (COIP)	10
II. La décision de promotion.....	11
1. Niveaux de compétence dans la voie d'orientation (5G, 5AD)	12
2. Modules dans la voie de préparation (5P)	13
3. Promotion en classe de 5G	13
3.1. La réussite de la classe de 5G	13
3.2. La réussite de la classe de 5G au niveau globalement avancé	14
3.3. La réussite de la classe de 5G au niveau globalement de base	15
4. Promotion en classe de 5AD	17
5. Promotion en classe de 5P et 5PF	17
6. La décision de promotion : récapitulatif	18
III. Les différents enseignements	19
1. Classe d'initiation professionnelle de la voie de préparation (CIP).....	20
2. Formation professionnelle	20
2.1. CCP : Certificat de capacité professionnelle	21
2.2. DAP : Diplôme d'aptitude professionnelle	22
2.3. DT : Diplôme de technicien	28
3. Enseignement secondaire général	30
3.1. Division technique générale	33
3.2. Division administrative et commerciale.....	34
3.3. Division artistique.....	34
3.4. Division hôtelière et touristique	35
3.5. Division des professions de santé et des professions sociales	36
4. Enseignement secondaire classique	38
5. Enseignement international	39
6. Enseignement européen.....	40
7. Enseignement britannique	41
8. Enseignement germano-luxembourgeois	42

IV. Les lycées et internats de l'enseignement secondaire	43
V. Aides et conseils	49
1. Maison de l'orientation.....	50
2. Accompagnement psycho-social et scolaire - SePAS et CePAS.....	50
3. Soutien à la transition vers la vie active - Antennes locales pour jeunes	51
4. Métiers, apprentissages, (ré)orientation	52
5. Beruffer an elo	52
VI. Glossaire.....	53

Le système scolaire public luxembourgeois 2018 - 2019 (enseignement secondaire)

Études supérieures et universitaires



* Diplôme de fin d'études secondaires classiques et diplôme de fin d'études secondaires générales

** S'y ajoute l'année terminale (1 + GED) à la section de la formation de l'éducateur.

L'école luxembourgeoise propose également aux adultes un diplôme d'accès aux études supérieures (DAES), équivalent au diplôme de fin d'études secondaires.

Au cours de l'année scolaire, les élèves doivent décider dans quelle formation ils veulent continuer leurs études, que ce soit aux classes supérieures de l'enseignement secondaire général, secondaire classique, germano-luxembourgeois, européen, britannique, international ou dans la formation professionnelle.

À la fin de l'année scolaire, le conseil de classe indique les sections des classes supérieures ou les formations professionnelles auxquelles l'élève est admissible. Cette décision se fonde sur son profil individuel (résultats scolaires, résultats aux épreuves standardisées, projet d'avenir, attitude face au travail, ...), mais aussi sur les exigences de la formation envisagée.

L'élève doit s'inscrire lui-même à la formation choisie pour la prochaine année scolaire : l'inscription ne se fait pas automatiquement.

Toutes les formations sont accessibles aux filles et aux garçons, mais pour faciliter la lecture de la brochure, le terme « élève » est utilisé sous sa forme masculine. De même, les noms des métiers et professions sont présentés sous la forme masculine.

1. Inscription dans une classe de 4G ou 4C

L'élève qui choisit de continuer ses études dans une classe de 4G de l'enseignement secondaire général ou de 4C de l'enseignement secondaire classique, doit s'inscrire auprès du lycée de son choix lors des journées d'inscription. Ces journées sont organisées vers le 15 juillet. L'élève doit fournir les documents suivants :

- une fiche d'inscription qu'il doit retirer au secrétariat du lycée choisi ;
- les bulletins de la classe de 5G ;
- l'avis d'orientation.

Même s'il reste dans son lycée, il doit absolument s'inscrire en juillet. Même dans le cas d'un travail de vacances ou d'un travail de révision, l'inscription en juillet est indispensable.

En effet, en septembre beaucoup de classes sont complètes : l'élève risque de ne plus trouver de place dans la classe de son choix. Afin de savoir exactement dans quel lycée la formation choisie est proposée, il est important de se renseigner auprès du SePAS de son lycée ou sur le site www.mengschoul.lu.



2. Inscription dans une classe de l'enseignement britannique, européen, germano-luxembourgeois ou international

La procédure d'inscription en classe de S4 de l'enseignement secondaire européen ou en classe 10 de l'enseignement germano-luxembourgeois est identique à celle en classes de 4G ou 4C (voir page 8).

La procédure d'inscription en classe de 4I de l'enseignement international est identique à celle en classes de 4G ou 4C (voir page 8); en outre l'élève doit

passer un ou plusieurs tests d'admission.

L'inscription en classe de 4IGCSE de l'enseignement britannique se fait en ligne via le site www.lml.lu au cours du 2^e trimestre et au plus tard pendant les journées d'inscription nationales.

3. Inscription dans une classe de la formation professionnelle

Classe de 4^e technicien DT plein temps ou de 1^{re} année de formation DAP plein temps

L'élève qui choisit de continuer ses études dans une classe à plein temps de la formation professionnelle, doit s'inscrire auprès du lycée de son choix lors des journées d'inscription. Ces journées sont organisées vers le 15 juillet. L'élève doit fournir les documents suivants :

- une fiche d'inscription qu'il doit retirer au secrétariat du lycée choisi ;
- les bulletins de la classe de 5^e ;
- l'avis d'orientation.

Même s'il reste dans son lycée, il doit absolument s'inscrire en juillet. Même dans le cas d'un travail de vacances ou d'un travail de révision, l'inscription en juillet est indispensable.

En effet, en septembre beaucoup de classes sont complètes : l'élève risque de ne plus trouver de place dans la classe de son choix.

Afin de savoir exactement dans quel lycée la formation choisie est proposée, il est important de se renseigner auprès du SePAS de son lycée ou sur le site www.mengschoul.lu

1^{re} année de formation DAP ou CCP concomitant (sous contrat d'apprentissage)

Si l'élève a pris la décision de faire une formation professionnelle chez un patron sous contrat d'apprentissage, il doit s'adresser au Service d'orientation professionnelle de l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM-OP), au SePAS de son lycée ou à une Antenne locale pour jeunes (ALJ) (voir pages 50 à 52). Il pourra s'y renseigner sur les postes d'apprentissage, la situation sur le marché de l'emploi, etc.

S'il n'a pas encore décidé quel métier ou quelle profession apprendre, il peut s'adresser à l'ADEM-OP en vue d'un entretien d'orientation. Ce service lui fournit des informations sur les entreprises à la recherche d'un apprenti. Dès que l'élève a trouvé un patron formateur à l'aide des offres de l'ADEM-OP, de l'ALJ ou par sa propre initiative, il retourne à l'ADEM-OP. Le jeune qui aurait besoin de soutien ou d'un accompagnement pendant cette période peut s'adresser à l'ALJ.

C'est le Service d'orientation professionnelle (ADEM-OP) qui lui remet les documents en vue de la conclusion du contrat d'apprentissage et de l'inscription dans un lycée.

L'inscription ne peut se faire qu'à partir du moment où un contrat d'apprentissage a été conclu. Il est donc conseillé de commencer sa recherche et les démarches aussi tôt que possible.

4. Inscription dans une classe d'initiation professionnelle (CIP) ou des cours d'orientation et d'initiation professionnelles (COIP)

Les classes CIP sont accessibles aux élèves mineurs, tandis que les cours COIP sont réservées aux élèves de plus de 18 ans.

L'élève qui choisit de continuer ses études dans une classe CIP, doit s'inscrire auprès du lycée de son choix lors des journées d'inscription. Ces journées sont organisées vers le 15 juillet. L'élève doit fournir les documents suivants :

- la fiche de départ du lycée d'origine ;
- une fiche d'inscription qu'il recevra au secrétariat du lycée choisi ;
- les bulletins de la classe de 5P ou de 5AD ;
- l'avis d'orientation.

Même s'il reste dans son lycée, il faut absolument qu'il s'inscrive.

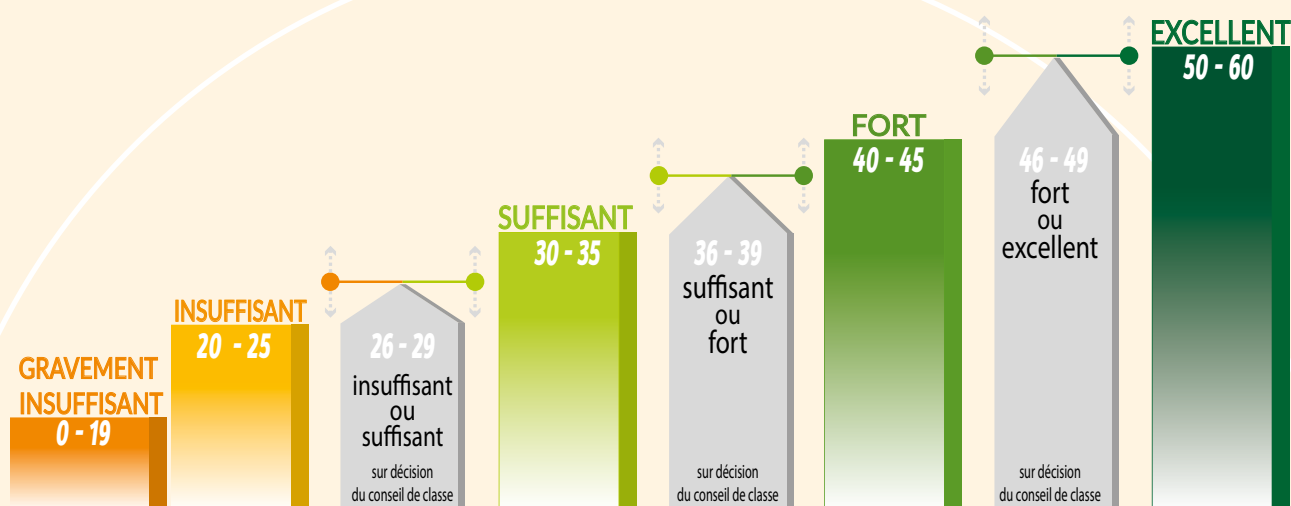
En effet, en septembre beaucoup de classes sont complètes et l'élève risque de ne plus trouver de place dans la classe de son choix.

Afin de savoir exactement dans quel lycée la classe CIP est proposée, il est important de se renseigner auprès du SePAS, de la Maison de l'orientation ou auprès des Antennes locales pour jeunes. Les cours COIP sont uniquement proposés au Centre national de formation professionnelle continue (CNFPC) à Ettelbruck.



1. Niveaux de compétence dans la voie d'orientation (5G, 5AD)

Dans les classes de la voie d'orientation, la valeur des notes est reliée à des niveaux de compétence spécifiques.



Les notes suivantes sont reliées à des niveaux de compétence fixes :

- 50 - 60 : niveau d'*excellence*
- 40 - 45 : niveau *fort*
- 30 - 35 : niveau *suffisant*
- 20 - 25 : niveau *insuffisant*
- 01 - 19: niveau *gravement insuffisant*

Les notes intermédiaires (26-29, 36-39 et 46-49) se situent dans des couloirs indiquant un niveau de compétence intermédiaire. Elles représentent des socles soit légèrement dépassés, soit atteints sous réserve. Dans ces cas, le conseil de classe décide en fin d'année si la performance de l'élève le situe au niveau de compétence inférieur ou supérieur. Pour ce faire, il prend en considération la motivation de l'élève et son attitude face au travail.

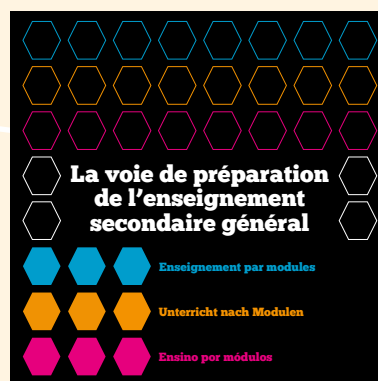
Par exemple, un élève a une note de 27 points, ce qui correspond soit au niveau insuffisant soit au niveau suffisant : c'est donc le conseil de classe qui va décider si l'élève se verra attribuer le niveau suffisant ou insuffisant.

Les niveaux de compétence sont arrêtés en fin d'année.

2. Modules dans la voie de préparation (5P)

Dans les classes de la voie de préparation, l'allemand, le français, les mathématiques, la culture générale, les options et les cours en atelier ainsi que l'éducation physique et sportive sont enseignés par modules. Chaque discipline compte neuf modules pour les trois années d'enseignement.

Pour plus d'informations, voir la nouvelle brochure « La voie de préparation de l'enseignement secondaire général ».



3. Promotion en classe de 5G

La décision de promotion est prise par le conseil de classe en fin d'année. Elle se fonde sur les notes annuelles et les niveaux de compétence.

3.1. La réussite de la classe de 5G

En classe de 5G, il existe deux niveaux de réussite :

- la réussite au niveau globalement de base,
- la réussite au niveau globalement avancé.

Le niveau de réussite détermine dans quelle voie l'élève peut poursuivre ses études.

La promotion en classe de 5G se base sur sept notes dans les disciplines :

1. allemand
2. anglais
3. français
4. mathématiques
5. SCIEN : sciences naturelles et informatique
6. SCSOC : histoire et géographie
7. moyenne pondérée du volet Expression, orientation et promotion des talents

On parle de « disciplines de promotion ».

Dans les disciplines du volet Langues et mathématiques, l'élève est inscrit soit dans un cours avancé, soit dans un cours de base, ce qui a également un impact sur le niveau de réussite que l'élève peut atteindre.

Un élève inscrit dans deux à quatre cours avancés peut

- soit réussir la classe de 5G au niveau globalement avancé,
- soit réussir la classe de 5G au niveau globalement de base,
- soit échouer.

Volets	Disciplines	
Langues et mathématiques	Allemand	cours avancé
		cours de base
	Anglais	cours avancé
		cours de base
	Français	cours avancé
		cours de base
	Mathématiques	cours avancé
		cours de base

3.2. La réussite de la classe de 5G au niveau globalement avancé

Pour réussir la classe de 5G au niveau globalement avancé, il ne faut avoir aucune note annuelle gravement insuffisante dans les sept disciplines de promotion et remplir une des conditions suivantes :

- être inscrit dans deux cours avancés au moins, dont un au moins doit être l'allemand ou le français et n'avoir obtenu aucune note annuelle insuffisante dans les sept disciplines de promotion ;
- ou être inscrit dans trois cours avancés et obtenir au plus une note annuelle insuffisante dans les sept disciplines de promotion ;
- ou être inscrit dans quatre cours avancés et obtenir au plus deux notes annuelles insuffisantes dans les sept disciplines de promotion.

Aucune note annuelle gravement insuffisante dans les 7 disciplines de promotion



Volets	Disciplines	CAS 1	CAS 2	CAS 3
Langues et mathématiques	<i>Allemand</i>	2 cours avancés dont l'allemand ou le français	3 cours avancés	4 cours avancés
	<i>Anglais</i>			
	<i>Français</i>			
	<i>Mathématiques</i>			
Sciences naturelles et sociales	<i>SCIEN</i>	+	+	+
	<i>SCSOC</i>			
<i>Expression, orientation et promotion des talents</i>	Éducation physique	aucune note annuelle insuffisante	1 note annuelle insuffisante au plus	2 notes annuelles insuffisantes au plus
	Éducation artistique			
	Éducation musicale			
	Options et ateliers	dans les disciplines de promotion	dans les disciplines de promotion	dans les disciplines de promotion
	Vie et société			

Remarques :

- Les disciplines de promotion sont marquées en *italique* dans le tableau.
- Le conseil de classe est autorisé à faire avancer l'élève, même si les résultats de celui-ci ne satisfont pas strictement aux critères de promotion.

La réussite de la classe de 5G au niveau globalement avancé donne un accès aux classes supérieures de l'enseignement secondaire général (voir pages 30 à 37) et sous certaines conditions aux classes supérieures de l'enseignement secondaire classique (voir page 38). Pour l'accès à des classes précises, des conditions supplémentaires doivent être remplies.

**Minimum 2 cours
avancés pour réussir
au niveau globalement
avancé**



3.3. La réussite de la classe de 5G au niveau globalement de base

L'élève inscrit dans **quatre cours de base** réussit la classe de 5G au niveau globalement de base avec au maximum deux notes insuffisantes dans les sept disciplines de promotion.

Pour décider de la réussite de la classe de 5G au niveau globalement de base pour l'élève inscrit dans **un ou plusieurs cours avancés**, les niveaux insuffisants atteints dans un cours avancé sont convertis en niveaux suffisants dans un cours de base.

Cette conversion suit la règle suivante :

« le niveau monte d'un cran en convertissant du cours avancé vers le cours de base »

Note	Cours avancé Niveau de compétence		Cours de base Niveau de compétence
50 - 60	excellent		
46 - 49	fort ou excellent <i>sur décision du conseil de classe</i>		
40 - 45	fort	→	excellent
36 - 39	suffisant ou fort <i>sur décision du conseil de classe</i>		fort ou excellent <i>sur décision du conseil de classe</i>
30 - 35	suffisant	→	fort
26 - 29	insuffisant ou suffisant <i>sur décision du conseil de classe</i>		suffisant ou fort <i>sur décision du conseil de classe</i>
20 - 25	insuffisant	→	suffisant
01 - 19	gravement insuffisant	→	insuffisant
			gravement insuffisant

La conversion n'a de sens que si le niveau atteint dans le cours avancé est insuffisant.

Si après conversion, le nombre de notes insuffisantes dans les sept disciplines de promotion est supérieur à deux, l'élève échoue. Si le nombre de notes insuffisantes dans les sept disciplines de promotion est au maximum de deux, l'élève réussit la 5G au niveau globalement de base.

**Maximum 2 notes
annuelles insuffisantes
= réussite au niveau
globalement de base**



La réussite de la classe de 5G au niveau globalement de base donne un accès aux classes de la formation professionnelle visant le diplôme de technicien (DT) et visant le diplôme d'aptitude professionnelle (DAP). Pour l'accès à des classes DT et DAP précises, des conditions supplémentaires doivent être remplies (voir pages 22-29).

L'élève échoue en classe de 5G s'il ne réussit pas au moins au niveau globalement de base. Dans ce cas, le conseil de classe peut décider la réussite d'une classe de 5AD s'il estime que cette décision correspond aux résultats scolaires et aux capacités de l'élève.

Critères de réussite en 5G : récapitulatif

notes insuffisantes cours avancés	0	1	2	3	4
4	globalement avancé	globalement avancé (si pas de note < 20 pts)	globalement avancé (si pas de note < 20 pts)	globalement de base* ou échec	globalement de base* ou échec
3	globalement avancé	globalement avancé (si pas de note < 20 pts)	globalement de base	globalement de base* ou échec	globalement de base* ou échec
2	globalement avancé	globalement de base	globalement de base	globalement de base* ou échec	globalement de base* ou échec
1	globalement de base	globalement de base	globalement de base	globalement de base* ou échec	échec
0	globalement de base	globalement de base	globalement de base	échec	échec

* la note insuffisante dans un cours avancé est convertie en note suffisante dans un cours de base, une note < 20 pts dans un cours avancé reste une note insuffisante, même après conversion.

Ex. 1 : Je suis inscrit dans 3 cours avancés et j'ai 3 notes insuffisantes. Si les 3 notes insuffisantes se présentent dans les cours avancés, je peux les convertir en notes de cours de base et réussir mon année. Si les 3 notes insuffisantes sont en SCIEN, SCSOC et dans le cours de base, j'échoue.

Ex. 2 : Je suis inscrit dans un cours avancé et j'ai 3 notes insuffisantes, dont une dans le cours avancé. Je peux convertir la note du cours avancé en note de cours de base et ainsi réussir mon année. Mais si aucune des 3 notes insuffisantes ne se situe dans un cours avancé, j'échoue.

4. Promotion en classe de 5AD

La promotion de la classe de 5AD est faite en fonction de sept notes dans les disciplines :

1. moyenne pondérée allemand/luxembourgeois et français
2. mathématiques
3. sciences naturelles
4. sciences sociales
5. éducation technologique : informatique et dessin technique
6. options et ateliers
7. moyenne pondérée des autres disciplines du volet Expression, orientation et promotion des talents

L'élève réussit la classe de 5AD s'il a obtenu au maximum deux notes insuffisantes dans les sept disciplines de promotion.

Il est alors admissible aux classes de la formation professionnelle visant le diplôme d'aptitude professionnelle (DAP). Pour l'accès à des classes précises, des conditions supplémentaires doivent être remplies (voir pages 22 à 27).

Si l'élève vise une formation professionnelle à haute technicité exigeant un niveau fort en mathématiques, il peut demander à redoubler dans une classe d'initiation professionnelle (CIP) pour améliorer ses résultats et être orienté dans la classe de son choix l'année suivante.

Si les parents le demandent, l'élève ayant réussi la 5AD et obtenu le niveau fort en langues, en mathématiques, en sciences naturelles et en sciences sociales, est admis en 5G.

5. Promotion en classe de 5P et 5PF

La promotion de la classe de 5P est faite en fonction du nombre de modules acquis :

1. L'élève qui réussit la classe de 5P avec au moins 33 modules, dont cinq en mathématiques et cinq en allemand ou français, est admissible en classe de 5AD.
2. L'élève qui réussit la classe de 5P avec 45 modules, est admissible en formation professionnelle DAP catégorie A.

3. L'élève qui réussit la classe de 5P avec 45 modules, dont huit modules en mathématiques, est admissible en formation professionnelle DAP catégories A et B.
4. L'élève qui réussit au moins 18 modules, est admissible en formation professionnelle CCP.

Les critères de promotion pour une 5PF sont identiques à ceux d'une 5P, sauf pour l'allemand qui est remplacé par le luxembourgeois

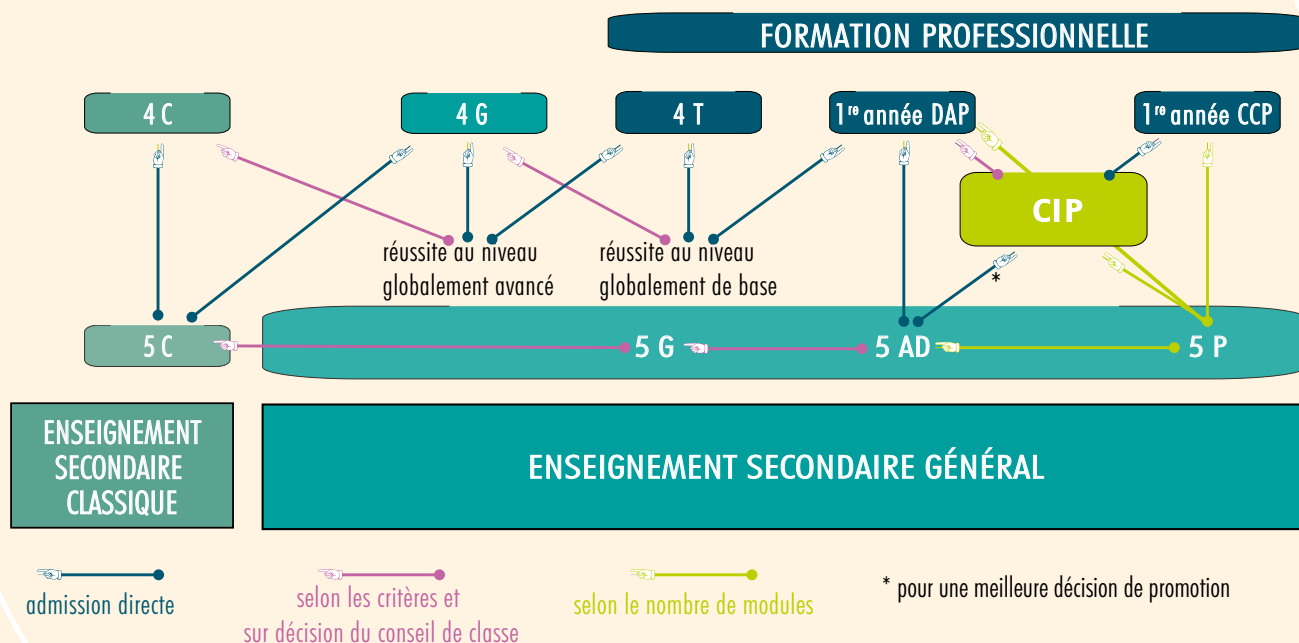


Le conseil de classe oriente vers une classe d'initiation professionnelle (CIP) l'élève mineur qui n'est admissible ni dans une classe subséquente, ni dans une autre voie de formation.

À l'élève majeur qui n'est admissible ni dans une classe subséquente, ni dans une autre voie de formation, le conseil de classe propose une alternative pour adultes, telle que le CNFPC.

Selon les capacités de l'élève, le conseil de classe peut décider l'une de ces admissibilités même si l'élève n'a pas réussi suffisamment de modules. Il peut conditionner cette admissibilité à la réussite d'une épreuve portant sur un ou deux modules.

6. La décision de promotion : récapitulatif



1. Classe d'initiation professionnelle de la voie de préparation (CIP)

Les classes d'initiation professionnelle accueillent les élèves :

- qui n'ont pas réussi 18 modules en classe de 5P ;
- qui ont réussi entre 25 et 33 modules et veulent accéder à une classe de 5AD ;
- qui ont réussi une classe de 5AD, mais veulent une meilleure décision de promotion ;
- qui ont quitté prématurément l'école, afin qu'ils réintègrent le système d'éducation et de formation.

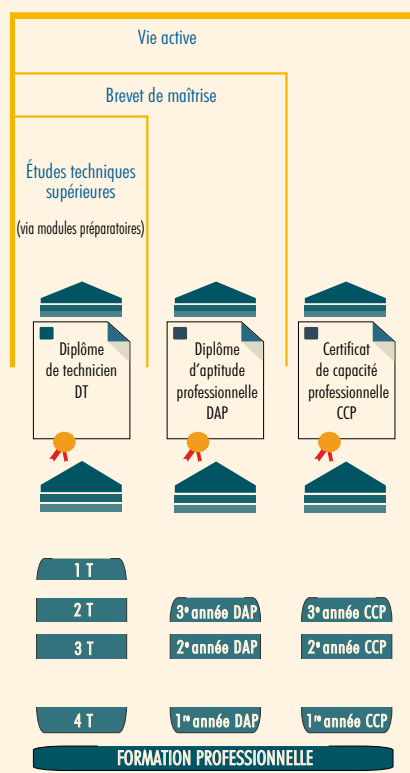
2. Formation professionnelle

La formation professionnelle repose essentiellement sur trois axes :

- **l'approche par compétences** : la formation professionnelle est fondée sur le développement des compétences, qui sont définies comme un ensemble organisé de connaissances (savoirs), d'aptitudes (savoir-faire) et d'attitudes (savoir-être) qu'il faut posséder pour exercer une profession ou un métier.
- le **système modulaire** : chaque formation professionnelle est structurée en différentes unités capitalisables (qualifications partielles). Ces unités sont subdivisées en modules qui mènent à une ou plusieurs compétences d'un métier ou d'une profession. L'organisation modulaire permet d'établir des liens et des passerelles entre les différentes formations.
- le **partenariat établi entre la formation en milieu scolaire et la formation en milieu professionnel** aboutit à une meilleure adaptation aux exigences des situations professionnelles réelles.

La formation professionnelle porte sur plus de 100 formations, réparties sur trois niveaux :

- la formation menant au **certificat de capacité professionnelle (CCP)**, d'une durée normale de trois ans : elle se déroule surtout en milieu professionnel et s'adresse à des élèves qui n'ont pas accès aux formations de DAP ou de DT ;



2.1. CCP: Certificat de capacité professionnelle

3 ^e année
2 ^e année
1 ^{re} année

Conditions d'admission	15 ans au moins au 1^{er} septembre de l'année en cours - avoir réussi au moins 18 modules en classe de 5P ou avoir fréquenté une classe d'initiation professionnelle (CIP)
Formation	- formation en entreprise et cours concomitant de un ou deux jours par semaine au lycée - cours au lycée : modules d'enseignement professionnel en ateliers scolaires et modules d'enseignement général

Formations, conditions d'admission, types de régime par année (plein temps, concomitant)

Formation	5P	CIP
	avec 18 modules	
Aide-ménagère	▷▷▷	
Assistant en mécanique automobile	▷▷▷	
Assistant fleuriste	▷▷▷	
Assistant horticulteur en production	▷▷▷	
Assistant pépiniériste - paysagiste	▷▷▷	
Boucher - charcutier	▷▷▷	
Boulangier - pâtissier	▷▷▷	
Carreleur	▷▷▷	
Coiffeur	▷▷▷	
Commis de vente	▷▷▷	
Cordonnier - réparateur	▷▷▷	
Couvreur	▷▷▷	
Cuisinier	▷▷▷	
Débosseleur de véhicules automoteurs	▷▷▷	
Électricien	▷▷▷	
Installateur chauffage - sanitaire	▷▷▷	
Maçon	▷▷▷	
Marbrier - tailleur de pierres	▷▷▷	
Parqueteur	▷▷▷	
Pâtissier - chocolatier - confiseur - glacier	▷▷▷	
Peintre - décorateur	▷▷▷	
Plafonneur - façadier	▷▷▷	
Serveur de restaurant	▷▷▷	
Mécanicien de cycles	▷▷▷	
Peintre de véhicules automoteurs	▷▷▷	

Légende : ▶ : année plein temps au lycée

▷ : année concomitante

Remarque : Toutes les formations CCP sont, en ce qui concerne la formation au milieu scolaire, bilingues : certains cours sont donnés en français, d'autres en allemand.

2.2. DAP : Diplôme d'aptitude professionnelle

4 ^e année*
3 ^e année
2 ^e année
1 ^{re} année

* prothésiste dentaire

Apprentissage de différents métiers ou professions	- division de l'apprentissage agricole - division de l'apprentissage artisanal - division de l'apprentissage commercial - division de l'apprentissage hôtelier et touristique - division de l'apprentissage industriel - division de l'apprentissage des professions de santé et des professions sociales - formations transfrontalières
Conditions d'admission	- avoir réussi une classe de 5AD ou une classe de 5P avec au moins 45 modules réussis (catégorie A) - avoir réussi une classe de 5AD avec niveau fort en mathématiques ou une classe de 5P avec au moins 45 modules réussis, dont huit modules au moins en mathématiques (catégories A, B) - avoir réussi une 5G (catégories A, B et C)
Formation préparant à la vie professionnelle	- formation en alternance de trois ans (sauf exceptions) ▶ année avec cours plein temps ▷ année concomitante (avec un ou deux jours de cours par semaine) - entrée dans la vie active, possibilité de poursuivre les études en vue de l'obtention du diplôme de technicien ou du brevet de maîtrise - possibilité d'un accès aux études supérieures via la réussite des modules préparatoires

Formations, conditions d'admission, types de régime par année (plein temps, concomitant)

Formation	DAP catégorie A		
	5G	5AD	5P
	au niveau globalement de base ou globalement avancé		avec 45 modules
	Admission directe	Admission directe	Admission directe
Division de l'apprentissage agricole			
Agriculteur		▶▶▶	
Fleuriste		▷▷▷	
Floriculteur		▶▷▷	
Maraîcher		▶▷▷	
Opérateur de la forêt et de l'environnement		▶▶▶	
Pépiniériste - paysagiste		▶▷▷	

Division de l'apprentissage artisanal		
Boucher - charcutier		▶▶▶
Boulangier - pâtissier		▶▶▶
Carreleur		▷▷▷
Carrossier		▷▷▷
Charpentier		▷▷▷
Coiffeur		▷▷▷
Couvreur		▷▷▷
Débosseleur de véhicules automoteurs		▷▷▷
Esthéticien		▷▷▷
Ferblantier - zingueur		▷▷▷
Installateur chauffage-sanitaire		▷▷▷
Instructeur de la conduite automobile	▷▷ être âgé de 20 ans et en possession du permis de conduire B depuis 2 ans / examen auprès du ministère de la Mobilité et des Travaux publics - département des transports (MMTP)	
Instructeur de natation		▷▷▷
Maçon		▷▷▷
Magasinier du secteur automobile		▷▷▷
Marbrier - tailleur de pierres		▷▷▷
Mécatronicien de cycles		▷▷▷
Parqueteur		▷▷▷
Pâtissier - chocolatier - confiseur - glacier		▶▶▶
Peintre de véhicules automoteurs		▷▷▷
Peintre - décorateur		▷▷▷
Plafonneur - façadier		▷▷▷
Relieur		▷▷▷
Retoucheur de vêtements		▷▷▷
Traiteur		▶▶▶
Vendeur en boucherie		▷▷▷
Vendeur en boulangerie - pâtisserie - confiserie		▷▷▷
Vendeur technique en optique		▷▷▷
Division de l'apprentissage commercial		
Conseiller en vente		▷▷▷
Décorateur		▷▷▷
Vendeur - retouche		▷▷▷
Division de l'apprentissage hôtelier et touristique		
Cuisinier		▷▷▷ / ▶▶▶▶
Hôtelier Restaurateur	▶ formation réservée aux titulaires d'un DAP Restaurateur	
Restaurateur		▶▶▶
Serveur de restaurant		▷▷▷
Division de l'apprentissage des professions de santé		
Auxiliaire de vie		▶▶▶ les candidats doivent se classer en rang utile lors d'un bilan des compétences

Formation	DAP catégorie B		
	5G	5AD	5P
	au niveau globalement de base ou globalement avancé		avec 45 modules
	admission directe	mathématiques niveau fort	dont 8 modules en mathématiques
Division de l'apprentissage artisanal			
Électricien		▷▷▷	
Mécanicien de mécanique générale		▷▷▷	
Mécatronicien agri-génie civil		▷▷▷	
Mécatronicien d'autos et de motos		▷▷▷	
Mécatronicien de véhicules utilitaires		▷▷▷	
Mécatronicien en technique de réfrigération		▷▷▷	
Menuisier		▷▷▷	
Opticien		▷▷▷	
Prothésiste dentaire		▷▷▷▷	
Serrurier		▶▷▷	
Division de l'apprentissage industriel			
Constructeur métallique		▶▶▶	
Dessinateur en bâtiment		▷▷▷	
Mécanicien d'usinage		▷▷▷ / ▶▶▶	
Mécanicien industriel et de maintenance		▷▷▷ / ▶▶▶	
Menuisier - ébéniste		▷▷▷	

Formation	DAP catégorie C		
	5G	5AD	5P
	au niveau globalement de base ou globalement avancé		avec 45 modules
	admission directe	-	-
Division de l'apprentissage commercial			
Agent administratif et commercial		▶▷▷	
Agent de voyages		▷▷▷	
Assistant en pharmacie		▶▷▷	
Gestionnaire qualifié en logistique		▷▷▷	

Division de l'apprentissage industriel	
Électronicien	▶▶▶
Électronicien en communication	▶▶▶
Électronicien en énergie	▷▷▷ / ▶▶▶
Informaticien qualifié	▷▷▷
Mécanicien d'avions - cat A	▷ formation réservée aux titulaires d'un DT ou d'un DAP mécanique ou d'un DAP électrotechnique
Mécatronicien	▷▷▷
Division de l'apprentissage des professions de santé et des professions sociales	
Aide-soignant	▶▶▶ les candidats doivent se classer en rang utile lors d'un bilan des compétences

Légende : ▶ : année plein temps au lycée

▷ : année concomitante

Formation francophone	DAP catégorie A		
	5G	5AD	5P
	au niveau globalement de base ou globalement avancé		avec 45 modules
	admission directe	admission directe	admission directe
Division de l'apprentissage artisanal			
Boulangier-pâtissier		►►►	
Coiffeur		►►►	
Esthéticien		►►►	
Installateur chauffage - sanitaire		►►►	
Maçon		►►►	
Pâtissier - chocolatier - confiseur - glacier		►►►	
Peintre - décorateur		►►►	
Division de l'apprentissage commercial			
Conseiller en vente		►►►	
Division de l'apprentissage hôtelier et touristique			
Cuisinier (*)		►►► / ►►►	
Restaurateur (*)		►►►	
Serveur de restaurant (*)		►►►	

Formation francophone	DAP catégorie B		
	5G	5AD	5P
	au niveau globalement de base ou globalement avancé		avec 45 modules
	admission directe	mathématiques niveau fort	dont 8 modules en mathématiques
Division de l'apprentissage artisanal			
Électricien		►►►	
Mécatronicien d'autos et de motos		►►►	

Formation francophone	DAP catégorie C		
	5G	5AD	5P
	au niveau globalement de base ou globalement avancé		avec 45 modules
	admission directe	-	-
Division de l'apprentissage commercial			
Agent administratif et commercial		▶▶▶	
Gestionnaire qualifié en logistique (*)		▷▷▷	
Division de l'apprentissage industriel			
Électronicien		▷▷▷	
Électronicien en communication		▶▶▶	
Électronicien en énergie		▷▷▷ / ▶▶▶	
Division de l'apprentissage des professions de santé et des professions sociales			
Aide-soignant		▶▶▶	

Légende : ▶ : année plein temps au lycée

▷ : année concomitante

- : pas d'admissibilité (*) classe francophone ou classe bilingue selon la demande

2.3. DT : Diplôme de technicien

1T
2T
3T
4T

Choix sur 10 divisions	• division administrative et commerciale • division agricole • division artistique • division électrotechnique • division génie civil • division hôtelière et touristique • division informatique • division mécanique • division en équipement du bâtiment • division des gestionnaires en logistique
Formation	• profil de compétences plus approfondies et diversifiées qu'au DAP et culture générale plus poussée • formation polyvalente axée sur la vie professionnelle, préparation à des postes de responsabilité • cycle de quatre ans, plein temps ou concomitant au lycée et stages de formation en entreprise • entrée dans la vie active ou possibilité de faire des études techniques supérieures dans la spécialité correspondante, sous réserve d'avoir réussi les modules préparatoires

Formations, conditions d'admission, types de régime par année (plein temps, concomitant)

DT		
Formation	Filière	5G réussie au niveau globalement avancé ou globalement de base et conditions ci-dessous
Division administrative et commerciale		
Administrative et commerciale (*)	▶▶▶▶ / ▶▶▶▷	français : cours avancé niveau suffisant ou cours de base niveau fort et allemand ou anglais : cours avancé niveau suffisant ou cours de base niveau fort
Division agricole		
Agriculture	▶▶▶▶	globalement avancé
Environnement naturel	▶▶▶▶	ou globalement de base avec le niveau fort en sciences naturelles
Division artistique		
Design 3D	▶▶▶▶	l'élève doit faire preuve de compétences artistiques ; le ministre fixe les modalités pour évaluer ces compétences
Graphisme	▶▶▶▶	
Image	▶▶▶▶	
Division électrotechnique		
Électrotechnique (*)	▶▶▶▶	mathématiques : cours avancé niveau suffisant ou cours de base niveau fort
Communication (*)	▶▶▶▶	
Énergie (*)	▶▶▶▶	
Division génie civil		
Génie civil	▶▶▶▶	mathématiques : cours avancé niveau suffisant ou cours de base niveau fort
Division hôtelière et touristique		
Hôtellerie	▶▶▶▶	pour deux des trois langues (allemand, anglais ou français) : au cours avancé le niveau suffisant ou au cours de base le niveau fort
Tourisme	▶▶▶▶	
Division informatique		
Informatique	▶▶▶▶	mathématiques : cours avancé niveau suffisant ou cours de base niveau fort
Division mécanique		
Mécanique générale	▶▶▶▶	mathématiques : cours avancé niveau suffisant ou cours de base niveau fort
Mécatronique d'automobile	▶▶▶▶	
Division en équipement du bâtiment		
Équipement énergétique et technique des bâtiments	▶▶▶▶	mathématiques : cours avancé niveau suffisant ou cours de base niveau fort
Division des gestionnaires en logistique		
Logistique (*)	▶▷▷▷	français : cours avancé niveau suffisant ou cours de base niveau fort et allemand ou anglais : cours avancé niveau suffisant ou cours de base niveau fort

Légendes : ▶ : année plein temps au lycée

▷ : année concomitante

(*) classes à régime linguistique spécifique (RLS), où les cours sont donnés en français: elles sont organisées si le nombre d'inscriptions est suffisant.

À noter : Il existe d'autres formations DT, mais elles ne sont pas accessibles directement après une 5^e. Il s'agit des formations Vente et gestion, Entrepreneurs maraîchers, Mécanicien d'avions – cat.B.

3. Enseignement secondaire général

Les classes supérieures de l'enseignement secondaire général (ESG) sont réparties sur cinq divisions dont chacune offre différentes sections. L'accès à la plupart des sections se base sur un double critère.

En cas de réussite de la classe de 3G (cinq années d'enseignement secondaire), un certificat intermédiaire est délivré à l'élève. Après la réussite de l'examen de fin d'études secondaires, une entrée dans la vie active ou un accès à des études supérieures sont possibles.

Formation

- formation générale solide
- formation technique, théorique et pratique poussée
- cycle de quatre ans, plein temps au lycée, cinq ans pour la formation de l'éducateur de la division des professions de santé et des professions sociales
- entrée dans la vie professionnelle ou poursuite d'études universitaires



Formation		Conditions d'admission en 4G		
		5G réussie au niveau globalement avancé et conditions ci-dessous		
Division administrative et commerciale				
Section administrative et commerciale	4GCM	français : cours avancé niveau fort et allemand ou anglais : cours avancé niveau fort		
Division artistique				
Section arts et communication visuelle	4GACV	faire preuve de compétences artistiques, admission sur dossier artistique apprécié par un jury		
Division hôtelière et touristique				
Section gestion de l'hospitalité	4GGH	anglais : cours avancé niveau suffisant et allemand ou français : cours avancé niveau suffisant		
Division des professions de santé et des professions sociales				
Section des professions de santé et des professions sociales	4GPS	sciences naturelles : niveau fort et sciences sociales : niveau suffisant	ou	sciences naturelles : niveau suffisant et sciences sociales : niveau fort
Section sciences sociales	4GSO	sciences naturelles : niveau fort et sciences sociales : niveau suffisant	ou	sciences naturelles : niveau suffisant et sciences sociales : niveau fort
Division technique générale				
Section ingénierie	4GIG	mathématiques : cours avancé niveau fort et informatique : niveau suffisant		
Section sciences naturelles	4GSN	mathématiques : cours avancé niveau fort et sciences naturelles : niveau suffisant	ou	mathématiques : cours avancé niveau suffisant et sciences naturelles : niveau fort
Section architecture, design et développement durable	4GA3D	mathématiques : cours avancé niveau fort et sciences naturelles : niveau suffisant	ou	mathématiques : cours avancé niveau suffisant et sciences naturelles : niveau fort

Formation		Conditions d'admission en 2G	
		Réussite de la classe de 3G	Réussite de la classe de 3C
Division administrative et commerciale			
Section gestion	2GCG	3GCM	3CD ou 3CG
Section communication et organisation	2GCC	3GCM	3CD ou 3CG
Division artistique			
Section arts et communication visuelle	2GACV	3GACV	-
Division hôtelière et touristique			
Section gestion de l'hospitalité	2GGH	3G toutes sections confondues	3C toutes sections confondues
Division des professions de santé et des professions sociales			
Section sciences sociales	2GSO	3G toutes sections confondues	3C toutes sections confondues
Section de la formation de l'éducateur	2GED	3G toutes sections confondues, nombre d'inscriptions limité et admission sur dossier	3C toutes sections confondues, nombre d'inscriptions limité et admission sur dossier
Section de la formation de l'infirmier	2GSI	3GPS ou 3GSN	3C toutes sections confondues
Section sciences de la santé	2GSH	3GPS ou 3GSN ou 3GIG	3C toutes sections confondues
Division technique générale			
Section ingénierie	2GIG	3GIG	3CB ou 3CC ou 3CI
Section informatique	2GIN	3GIG	3CB ou 3CC ou 3CI
Section sciences naturelles	2GSN	3GSN	3CB ou 3CC ou 3CI
Section sciences environnementales	2GSE	3GIG ou 3GA3D ou 3GSN	3CB ou 3CC ou 3CI
Section architecture, design et développement durable	2GA3D	3GA3D	3CB ou 3CC ou 3CI

Remarque : Pour l'élève issu d'une classe autre que celle reprise dans le tableau ci-dessus, le directeur du lycée fixe une ou plusieurs épreuves d'admission.



3.1. Division technique générale

1GSE	1GIG	1GIN	1GA3D	1GSN
2GSE	2GIG	2GIN	2GA3D	2GSN
Section sciences environnementales	Section ingénierie	Section informatique	Section architecture, design et développement durable	Section sciences naturelles
3GIG	3GA3D		3GSN	
4GIG	4GA3D		4GSN	
Section ingénierie	Section architecture, design et développement durable		Section sciences naturelles	

Conditions d'admission en 4GIG	Réussite de la classe de 5G au niveau globalement avancé avec comme conditions supplémentaires : • en mathématiques : au cours avancé une note annuelle imputée au niveau fort et • en informatique : une note annuelle imputée au niveau suffisant
Conditions d'admission en 4GA3D ou 4GSN	Réussite de la classe de 5G au niveau globalement avancé avec comme conditions supplémentaires : • en mathématiques au cours avancés et en sciences naturelles : une note annuelle imputée au niveau fort dans l'une des deux disciplines et une note imputée au niveau suffisant dans l'autre
Formation	• La section architecture, design et développement durable prépare aux études supérieures en génie civil, en environnement et développement durable. Des qualifications diverses s'ouvrent aux élèves, telles qu'architecte, architecte d'intérieur, urbaniste, paysagiste ou ingénieur en génie civil. • La section ingénierie prépare à des études supérieures scientifiques, d'ingénieur, universitaires et d'autres professions dans le secteur technique et des sciences exactes. Elle prépare également aux carrières moyennes dans les entreprises industrielles technico-commerciales. Des qualifications diverses s'ouvrent aux élèves, telles qu'architecte, chimiste, physicien, ingénieur, instituteur, professeur, officier de carrière, chercheur, informaticien hautement qualifié. • La section informatique prépare à des études supérieures respectivement universitaires et ceci principalement dans les domaines liés à l'informatique et aux mathématiques, mais également aux sciences de l'ingénierie et sciences exactes. • La section sciences environnementales prépare à la vie professionnelle autant qu'aux études supérieures ou universitaires dans le développement durable et plus généralement dans les domaines de l'environnement, de l'écologie, des écotecnologies, de la mobilité durable, de l'économie circulaire ainsi que des énergies renouvelables. • La section sciences naturelles prépare à la vie professionnelle et aux études supérieures ou universitaires notamment dans les domaines de la biologie, de la physique, de la chimie, de la géographie, de l'environnement et de l'écologie, des biotechnologies, de la bioéthique et de la production d'énergies renouvelables à l'aide de processus durables.

3.2. Division administrative et commerciale

1GCG	1GCC
2GCG	2GCC
Section gestion	Section communication et organisation
3GCM	
4GCM	
Section administrative et commerciale	

Conditions d'admission	Réussite de la classe de 5G au niveau globalement avancé avec comme conditions supplémentaires : • en français : au cours avancé une note annuelle imputée au niveau fort et • en allemand ou en anglais : au cours avancé une note annuelle imputée au niveau fort
Formation	En classe de 4GCM et 3GCM, l'élève bénéficie d'une formation générale, économique et administrative. Après la classe de 3GCM, l'élève a le choix entre la section gestion et la section communication et organisation pour la poursuite de ses études. La section gestion (GCG) est axée sur la comptabilité et l'analyse économique et financière. Les connaissances informatiques et mathématiques sont appliquées à la gestion d'entreprise. La section communication et organisation (GCC) est axée sur l'enseignement pratique et théorique de disciplines à caractère administratif, commercial et organisationnel. La comptabilité informatisée, ainsi que les techniques de communication et d'organisation permettent à l'élève de comprendre et maîtriser les techniques administratives du secrétariat.
Débouchés	Le diplôme de fin d'études secondaires avec comme spécialisation la section gestion ou communication et organisation ouvre les portes aux études supérieures dans les domaines de l'économie, du droit et de la comptabilité. Un travail dans le domaine administratif et de gestion auprès d'entreprises privées, ainsi qu'auprès de l'État constitue une autre option.

3.3. Division artistique

1GACV
2GACV
3GACV
4GACV
Section arts et communication visuelle

Conditions d'admission	Réussite de la classe de 5G au niveau globalement avancé avec comme conditions supplémentaires : faire preuve de compétences artistiques, lesquelles sont évaluées sur base d'un dossier artistique personnel et lors d'une épreuve. Le dossier d'admission est à envoyer au Lycée des Arts et Métiers au début du 3^e trimestre scolaire. Voir les détails du dossier à rendre et de l'épreuve, ainsi que les dates de soumission sur le site Internet du lycée (www.ltam.lu).
Formation	La section arts et communication visuelle est une formation générale et professionnelle de quatre ans. Les cours comprennent des cours théoriques et pratiques transmettant une bonne culture générale ainsi qu'un large aperçu des disciplines spécialisées des domaines de l'art et de la communication visuelle, telles qu'histoire de l'art, dessin à main levée, théorie de la couleur, techniques d'impression et peinture, langage plastique bidimensionnel, communication graphique et infographique, langage des médias, volume et conception 3D.
Débouchés	La division artistique s'adresse aux jeunes qui veulent poursuivre leurs études supérieures dans les domaines de l'art et de la communication visuelle, afin d'apporter créativité et innovation dans tous les domaines nécessitant le savoir-faire artistique.

3.4. Division hôtelière et touristique

1GGH
2GGH
3GGH
4GGH
Section gestion de l'hospitalité

Conditions d'admission	Réussite de la classe de 5G au niveau globalement avancé avec comme conditions supplémentaires : - en anglais : au cours avancé une note annuelle imputée au niveau suffisant et - en allemand ou en français : au cours avancé une note annuelle imputée au niveau suffisant
Formation	La section gestion de l'hospitalité vise l'acquisition de savoirs et savoir-faire liés à la gestion de la restauration, de l'hébergement et des voyages en alternant l'étude des bases théoriques du métier avec l'immersion en situation professionnelle aussi bien au lycée que dans le monde professionnel. L'enseignement concerne les matières relevant de la technologie des métiers de l'hospitalité et du commerce ainsi que les langues et la culture générale. Compétences acquises lors des études : esprit d'équipe et sens de l'autonomie, attention du détail et vue d'ensemble, attitude ouverte et sens de la discrétion, allure dynamique et démarche précise, confiance en soi et sens des responsabilités
Débouchés	La section permet d'acquérir le diplôme de fin d'études secondaires qui donne accès aux études supérieures tout en préparant au métier de gestionnaire en hospitalité. Elle prépare à la vie citoyenne et professionnelle dans les domaines de l'hôtellerie et du tourisme.

3.5. Division des professions de santé et des professions sociales

	BTS		
	BTS	année terminale 1+GED	
1GSH	1GSI	1GED	1GSO
2GSH	2GSI	2GED	2GSO
Section sciences de la santé	Section de la formation de l'infirmier	Section de la formation de l'éducateur	Section sciences sociales
	3GPS		3GSO
	4GPS		4GSO
Section des professions de santé et professions sociales		Section sciences sociales	

Conditions d'admission en 4GPS ou 4GSO	Réussite de la classe de 5G au niveau globalement avancé avec comme conditions supplémentaires : • en sciences naturelles et en sciences sociales : une note annuelle imputée au niveau fort dans l'une des deux disciplines et une note imputée au niveau suffisant dans l'autre
Conditions d'admission en 2GSH, 2GSI, 2GED ou 2GSO	Pour les conditions d'admissions en classe de 2G, consulter le tableau page 32. Les candidats à la section de la formation de l'éducateur (GED) doivent introduire une demande de candidature au Lycée technique pour professions éducatives et sociales (LTPES). Le nombre d'admissions est limité. Le dossier d'admission est à envoyer au lycée avant la fin du mois d'avril de l'année scolaire. Voir les détails du dossier à rendre et les dates de soumission sur le site Internet du lycée (www.ltpes.lu). Les candidats à la section de l'infirmier (GSI) doivent introduire une demande de pré-inscription entre début avril et mi-juin 2019 au Lycée technique pour professions de santé (LTPS). Pour être admis en 2GSI, la réussite d'une 3GPS, respectivement 3GSN de la division technique générale, est obligatoire. En plus, les candidats doivent être inscrits au niveau avancé pour la branche langue française ou au niveau de base avec une moyenne > 40 points. Les candidats à la section sciences de la santé (GSH) doivent introduire une demande de pré-inscription entre début avril et mi-juin 2019 au Lycée technique pour professions de santé (LTPS). Pour être admis en section 2GSH, la réussite d'une 3GPS, 3GSN ou encore 3GIG est obligatoire. Pour les candidats aux sections GSI ou GSH, provenant d'une classe de 3G d'une autre section ou d'une classe de 3C, l'admission se fait sur dossier. Voir les détails du dossier à rendre et les dates de soumission sur le site Internet du lycée (www.ltps.lu).

Formation	Les classes de 4GPS et 3GPS et celles de 4GSO et 3GSO comprennent une formation générale, une préformation théorique et pratique aux professions de santé et sociales. La formation de l'infirmier comprend deux années dans l'enseignement secondaire général (2GSI et 1GSI) et deux années de BTS. À l'élève ayant réussi la classe de 1GSI est délivré un diplôme de fin d'études secondaires donnant accès au BTS de l'infirmier ou à d'autres études supérieures. La classe de 1GSH sciences de la santé donne accès aux études supérieures. À l'élève ayant réussi la classe de 1GSH est délivré un diplôme de fin d'études secondaires donnant accès aux études de BTS ou à d'autres études supérieures. Ces classes orientent principalement vers les études dans le domaine des professions de santé et de la biotechnologie. La formation de l'éducateur comprend trois années à l'enseignement secondaire général (2GED, 1GED et une année terminale). À l'élève ayant réussi la classe de 1GED est délivré un diplôme de fin d'études secondaires. Le diplôme d'État de l'éducateur diplômé est obtenu après une année terminale. La section sciences sociales (2GSO et 1GSO) mène au diplôme de fin d'études secondaires générales et donne accès aux études supérieures. Elle oriente principalement vers les études supérieures dans le domaine des sciences humaines et sociales.
Débouchés	Les détenteurs d'un diplôme de cette division peuvent poursuivre des études supérieures entre autres dans les professions de santé et les professions éducatives et sociales. Les élèves de la section de la formation de l'infirmier avec un diplôme de fins d'études secondaires peuvent également continuer leurs études au LTPS dans la formation de sage-femme ou d'assistant technique médical en radiologie (www.ltps.lu) d'une durée de trois ans. Les élèves de la section de la formation de l'éducateur peuvent également continuer leurs études au LTPES dans le cadre de la formation du diplôme d'État de l'éducateur diplômé (www.ltpes.lu) d'une durée d'une année.



4. Enseignement secondaire classique

Les classes supérieures de l'enseignement secondaire classique se composent d'une classe polyvalente (4C) et des classes du cycle de spécialisation (3C, 2C, 1C). Après la classe polyvalente, l'élève a le choix entre huit sections dont les spécialités sont :

Section A :	langues vivantes
Section B :	mathématiques - informatique
Section C :	sciences naturelles - mathématiques
Section D :	sciences économiques - mathématiques
Section E :	arts plastiques
Section F :	musique
Section G :	sciences humaines et sociales
Section I :	informatique et communication

Pour accéder depuis une classe de 5G à une classe de 4C de l'enseignement secondaire classique, l'élève doit avoir obtenu de très bons résultats scolaires en 5G et satisfaire à certaines conditions.

Conditions d'accès à une classe de 4C

- réussite de la classe de 5G au niveau globalement avancé et
- dans le volet Langues et mathématiques, avoir suivi uniquement des cours avancés avec trois notes annuelles imputées au niveau d'excellence et une note annuelle imputée au niveau fort
- dans le volet Sciences naturelles et sociales, avoir deux notes annuelles imputées au niveau fort et aucune note annuelle inférieure à 30 points en sciences naturelles, informatique, histoire et géographie
- dans le volet Expression, orientation et promotion des talents, avoir une note annuelle imputée au niveau d'excellence et aucune note inférieure à 20 points

Les conditions d'accès sont résumées dans le tableau suivant :

5G réussie au niveau globalement avancé



Volets	Disciplines	0-19 GI	20-25 IN	30-35 SU	40-45 FO	50-60 EX
Langues et mathématiques	Allemand - cours avancé	/	/	/	1 x	3 x
	Anglais - cours avancé					
	Français - cours avancé					
	Mathématiques - cours avancé					
Sciences naturelles et sociales	SCIEN	/	/	/	au moins 2 x	
	Sciences naturelles					
	Informatique					
	SCSOC					
Expression, orientation et promotion des talents	Histoire	/				au moins 1 x
	Géographie					
	Éducation physique					
	Éducation artistique					
	Éducation musicale					
	Options et ateliers					
	Vie et société					

5. Enseignement international

Les classes supérieures de l'enseignement international se composent de deux années intermédiaires (classes 4I et 3I) et de deux années du programme de l'Organisation du Baccalauréat international (classes 2BI et 1BI). Cette formation mène au Baccalauréat international reconnu dans la plupart des pays du monde.

Public cible	Jeunes à partir de 15 ans arrivés récemment au pays et jeunes optant pour des études secondaires en langue française ou anglaise, tous capables de suivre un enseignement secondaire de haut niveau
Spécificités	• langue véhiculaire : français respectivement anglais • langue A : français (langue principale) respectivement anglais • langue B : anglais (langue secondaire) respectivement français • l'allemand est enseigné à un niveau adapté. Les débutants sont acceptés en classe de 4I.

Enseignement international en anglais	
Conditions d'admission	• très bonne maîtrise de l'anglais, niveau A2+/B1 en français • 5C ou 5G réussie au niveau globalement avancé ou études à l'étranger reconnues comme équivalentes • traitement individuel des dossiers • tests d'admission en français, en anglais et en mathématiques Le dossier d'admission pour l'enseignement en anglais est à envoyer à l'Athénée de Luxembourg. Voir les détails de la procédure d'admission, ainsi que les dates des tests d'admission sur le site Internet du lycée (www.al.lu).

Enseignement international en français	
Conditions d'admission	• très bonne maîtrise du français et bonne maîtrise de l'anglais • 5C/5I réussie ou 5G réussie au niveau globalement avancé avec des cours avancés en français, anglais et mathématiques, avec deux notes annuelles imputées au niveau d'excellence et une note annuelle imputée au niveau fort ou 5TEF/5TEA avec une moyenne générale de ≥ 45 points • ou études à l'étranger reconnues comme équivalentes • test d'admission en français Pour plus d'informations, consulter le site Internet du Lycée technique du Centre qui offre le BI en français (www.ltc.lu)

6. Enseignement européen

Les Écoles européennes agréées (EEA) ont pour mission l'éducation et l'enseignement communs d'élèves d'origines diverses et de proposer un enseignement européen – multilingue et pluriculturel - aux élèves nationaux. Elles donnent une place particulière à l'idée européenne, à l'éducation au respect mutuel et à l'ouverture sur le monde extérieur.

L'enseignement secondaire se subdivise en trois cycles : cycle d'observation (S1-S3), cycle de pré-orientation (S4-S5) et cycle d'orientation (S6-S7) menant au Baccalauréat européen. Le diplôme du Baccalauréat européen est officiellement reconnu comme un titre permettant l'admission dans l'enseignement supérieur dans tous les pays de l'Union européenne ainsi que dans plusieurs autres pays

Public cible	Les EEA sont des écoles publiques ouvertes à tous : contrairement aux Écoles européennes de type I, elles sont gratuites, sans frais d'inscription, comme les autres écoles publiques. Elles permettent l'intégration d'élèves issus de l'immigration, tant pour des familles désirant rester définitivement au Luxembourg que pour celles qui sont au pays pour une durée déterminée. Elles ciblent aussi les élèves des différentes régions du pays, qui ne possèdent pas nécessairement une expérience multilingue antérieure, mais pour lesquels les parents veulent choisir un enseignement varié sur le plan linguistique et culturel.
Spécificités	L'enseignement des disciplines se fait en sections linguistiques, qui correspondent à la langue maternelle des élèves. L'étude de la première langue étrangère (LII) commence en première année primaire. Cette langue peut être le français, l'anglais ou l'allemand. Dès la première année secondaire, tous les élèves commencent l'étude d'une deuxième langue étrangère (LIII). En troisième année secondaire, tous étudient les sciences humaines et le cours vie et société dans leur première langue étrangère (LII).
Conditions d'admission	Réussite d'une classe de 5 ^e Pour plus d'informations, consulter le sites : www.eide.lu sections EN – FR – DE www.lesc.lu sections EN – FR – DE www.llj.lu sections EN – DE www.eimlb.lu sections EN – FR - DE

7. Enseignement britannique

Les classes internationales anglophones préparent aux diplômes suivants :

- International General Certificate of Secondary Education – International GCSE (équivalent à la réussite d'une 3C de l'ESC)
- International General Certificate of Education Advanced Levels – International A-levels (équivalent à la réussite des études secondaires classiques – classe de 1^{re}).

Les diplômes sont reconnus dans la plupart des pays du monde.

Les élèves apprennent dans un environnement hautement varié et international leur permettant de s'épanouir en développant une pensée critique et réflexive tout en devenant des apprenants informés et des citoyens du monde. À cette fin, le Lycée/International School Michel Lucius suit le 'Cambridge International Curriculum' préparant à des études universitaires.

Public cible	Jeunes arrivés récemment au pays et jeunes optant pour des études secondaires en anglais, tous capables de suivre un enseignement secondaire de haut niveau pour accéder à des études universitaires.
Spécificités	<i>International GCSE : classes de 4^e et 3^e</i> • Le curriculum ne définit pas de sections spécifiques, mais comprend des branches obligatoires et des branches optionnelles qui sont choisies par les élèves en fonction de leurs études futures. <i>International AS et A-levels: classes de 2^e et 1^{re}</i> • Toutes les branches sont optionnelles et choisies par les élèves en fonction de leurs études universitaires futures.
Conditions d'admission	• très bonne maîtrise de l'anglais • 5C ou 5G réussie au niveau globalement avancé ou études à l'étranger reconnues comme équivalentes • traitement individuel des dossiers • tests d'admission en anglais et en mathématiques le cas échéant L'inscription se fait en ligne via le site Internet du Lycée/International School Michel Lucius au cours du 2^e trimestre et au plus tard pendant les journées d'inscription nationales. Pour plus d'informations, consulter le site www.lml.lu



8. Enseignement germano-luxembourgeois

Cet enseignement binational permet d'obtenir plusieurs diplômes.

L'ordre d'enseignement secondaire classique (ESC) mène à trois diplômes :

- après la classe 11 : diplôme allemand « Fachhochschulreife (schulischer Teil) ». Ce diplôme allemand est suivi d'une période de stage dans une entreprise et permet de suivre des études post-secondaires.
- après la classe 12 : diplôme de fin d'études secondaires classiques, section binationale germano-luxembourgeoise et Allgemeine Hochschulreife (Abitur). Les deux diplômes sont reconnus et permettent de poursuivre des études universitaires dans la plupart des pays du monde.

L'ordre d'enseignement secondaire général (ESG) mène à trois diplômes :

- après la classe 10 : diplôme allemand « Mittlerer Bildungsabschluss (MBA) »
- après la classe 11 : diplôme allemand « Fachhochschulreife (schulischer Teil) »
- après la classe 12 : diplôme luxembourgeois de fin d'études secondaires générales - division administrative et commerciale, section gestion

Si ces alternatives ne conviennent pas aux élèves, il leur est possible de commencer un apprentissage professionnel ou de poursuivre leurs études au Luxembourg dans l'enseignement secondaire ou en Allemagne (Berufsschule, Berufsfachschule, ...).

Pour plus d'informations, consulter le site du Schengen-Lyzeum, Perl (www.schengenlyzeum.eu).

Coordonnées des lycées

CENTRE

Athénée de Luxembourg (AL)	24, bd Pierre Dupong L-1430 Luxembourg	44 02 49 - 61 00	www.al.lu
École nationale pour adultes(ENAD)	15, rue de l'Acierie L-1112 Luxembourg	26 65 03 50-1	www.enad.lu
École de Commerce et de Gestion (ECG)	21 rue Marguerite de Brabant L-1254 Luxembourg	26 04 51 00	www.ecg.lu
Lycée des Arts et Métiers (LAM) Site Limpersberg	19, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg	46 76 16 - 205	www.ltam.lu
Site Dommeldange	20, rue Nicolas Hein L-1721 Luxembourg	26 68 91 - 20 07	
Lycée Aline Mayrisch (LAML)	38, bd Pierre Pierre Dupong L-1430 Luxembourg	26 04 - 32 11	www.laml.lu
Lycée de Garçons Luxembourg (LGL)	Place Auguste Laurent L-1912 Luxembourg	22 23 02 - 504	www.lgl.lu
Lycée Josy Barthel (LJBM)	2, rue Gaston Thorn L-8268 Mamer	26 31 40 - 1	www.ljbm.lu
Lycée/International School Michel Lucius (LML)	157, avenue Pasteur L-2311 Luxembourg	47 33 95 - 50	www.lml.lu
Lycée Michel-Rodange (LMRL)	30, bd Pierre Dupong L-1430 Luxembourg	26 04 - 7 1 00	www.lmrl.lu
Lycée Robert-Schuman (LRSL)	1, bd Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg	22 82 14 – 219	www.lrsl.lu
Lycée technique de Bonnevoie (LTB)	119, rue du Cimetière L-1338 Luxembourg	40 39 45 - 205	www.ltb.lu
Lycée technique du Centre (LTC)	106, avenue Pasteur L-2309 Luxembourg	47 38 11 - 1	www.ltc.lu
Annexe Kirchberg	6, rue R. Coudenhove-Kalergi L-1359 Luxembourg	43 43 32 - 1	
Lycée technique pour Professions de Santé (LTPS)	27, rue Nicolas Ernest Barblé L-1210 Luxembourg	44 11 37 36	www.ltps.lu
Sportlycée (SLL)	66, rue de Trèves L-2630 Luxembourg	26 75 05 - 1	www.sportlycee.lu

SUD

Centre national de formation professionnelle continue Esch-sur-Alzette (CNFPC)	22, rue Henri Koch L-4354 Esch-sur-Alzette	57 50 50 901	www.cnfpc.lu
École Internationale Differdange/Esch (EIDE)	B.P. 7 L-4501 Differdange Campus de l'EIDE L-4620 Differdange	28 85 72 1	www.eide.lu
	91, rue Victor Hugo L-4141 Esch-sur-Alzette	28 85 72 1	
Lycée Bel-Val (LBV)	100, avenue du Blues L-4368 Belvaux	26 55 47 - 1	www.lbv.lu
Lycée de Garçons Esch (LGE)	71, rue du Fossé L-4123 Esch-sur-Alzette	55 62 85 - 1	www.lge.lu
Lycée Guillaume Kroll (LGK)	32, rue Henri Koch L-4354 Esch-sur-Alzette	55 95 45 - 205	www.lgk.lu
Lycée Hubert Clément (LHCE)	2, rue Général Patton L-4277 Esch-sur-Alzette	55 71 55	www.lhce.lu
Lycée Nic-Biever (LNB)	28, rue du Parc L-3542 Dudelange	51 60 31	www.lnbd.lu
Lycée technique de Lallange (LTL)	Boulevard Hubert Clément L-4064 Esch-sur-Alzette	55 95 42 - 305	www.ltl.lu
Lycée technique Mathias-Adam (LTMA)	Avenue de l'Europe L-4802 Lamadelaine	50 87 30 - 204	www.ltma.lu
Annexe Jenker	Rue Pierre Frieden L-4560 Differdange	58 44 79 - 1	

EST

École internationale de Mondorf-les-Bains (EIMLB)	2, route de Burmerange L-5659 Mondorf-les-Bains	28 12 88-1	www.eimlb.lu
Lycée classique d'Echternach (LCE)	Ancienne Abbaye 1, rue de Pont L-6401 Echternach	72 87 15- 100	www.lce.lu
Lënster Lycée Junglinster (LLJ)	2, rue Victor Ferrant L-6122 Junglinster	27 69 63 1	www.llj.lu
Maacher Lycée Grevenmacher (MLG)	3, rue de l'École L-6722 Grevenmacher	75 06 65 - 0	www.maacherlycee.lu
Schengen-Lyzeum Perl (SLP)	Auf dem Sabel 2 D-66706 Perl	2478 - 51 20	www.schengenlyzeum.eu

NORD

Atert-Lycée Redange (ALR)	1, rue du Lycée L-8508 Redange-sur-Attert	26 62 32 - 200	www.alr.lu
Centre national de formation professionnelle continue Ettelbruck (CNFPC-E)	77 Rue Jean-Pierre Thill L- 9085 Ettelbruck	81 89 39 1	www.cnfpc.lu
Lycée classique de Diekirch (LCD)	32, avenue de la Gare L-9233 Diekirch	26 807 - 210	www.lcd.lu
Bâtiment de Mersch	Square Princesse Marie-Astrid L-7523 Mersch	32 02 22 - 210	
Lycée Edward Steichen Clervaux (LESC)	1, rue Edward Steichen L-9707 Clervaux	206 007-1	www.lesc.lu
Lycée Ermesinde (LEM)	45, rue de la Gare L-7590 Beringen (Mersch)	26 89 00 - 26	www.lem.lu
Lycée du Nord (LN)	19, rue Général Patton L-9551 Wiltz	95 93 20 - 232	www.lnw.lu
Lycée technique agricole (LTA)	72, avenue Salentiny L-9080 Ettelbruck	81 85 25 - 1	www.lta.lu
Lycée technique d'Ettelbruck (LTETT)	71, avenue Salentiny L-9080 Ettelbruck	81 92 01 - 305	www.ltett.lu
École d'hôtellerie et de tourisme du Luxembourg (EHTL)	19, rue Joseph Merten L-9257 Diekirch	80 87 91 1	www.ehtl.lu
Lycée technique pour Professions éducatives et sociales (LTPES)	45, rue de la Gare L-7590 Beringen	52 35 25 1	www.ltpes.lu
Nordstad-Lycée (NOSL)	6, rue Joseph Mertens L-9257 Diekirch	80 47 54 - 1	www.nosl.lu

ÉCOLES PRIVÉES

École privée Fieldgen (EPF)	A21, rue d'Anvers L-1130 Luxembourg	49 94 31 - 268	www.epf.lu
École privée Marie-Consolatrice (EPMC)	101, rue de Luxembourg L-4221 Esch-sur-Alzette	57 12 57 - 1	www.epmc.lu
École privée Notre-Dame Sainte-Sophie (EPND)	4, rue Marguerite de Busbach L-1269 Luxembourg	43 40 91 - 93	www.saintesophie.lu
École privée Sainte-Anne (EPSA)	108, Grand-Rue L-9051 Ettelbruck	81 22 10 - 1	www.sainte-anne.lu
Lycée privé Emile Metz (LPEM)	50, rue de Beggen L-1220 Luxembourg	43 90 61 - 46	www.lpem.lu

Coordonnées des internats

CENTRE

Internat Fieldgen, Luxembourg-ville Accueil de filles de l'école privée Fieldgen	49 94 31 - 536	www.epf.lu
Convict épiscopal, Luxembourg-ville Accueil de garçons des lycées de la Ville de Luxembourg	44 743 - 206	www.convict.lu
Internat du Sportlycée, Luxembourg-Cents Accueil de filles et de garçons du SLL	26 75 05 - 1	www.sportlycee.lu

EST

Institution St Willibrord, Echternach Accueil de filles et de garçons des lycées d'Echternach, de Grevenmacher et de Junglinster Internat de jour pour garçons et filles	72 03 13	www.internat-echternach.lu
--	----------	--

NORD

Atert-Lycée, Redange Accueil de filles et de garçons du ALR	26 62 32 20	www.alr.lu
LCD-Internat de Mersch	fermé pendant les travaux 2019-2021	
Internat Sigefroid, Mersch Accueil de filles et de garçons du Lycée Ermesinde et du LTPES, Mersch	26 89 00 - 702	www.sigefroid.lu
Internat Sainte-Anne, Ettelbruck Les Internats Jacques Brocquart asbl Accueil de filles et des garçons des lycées de la Nordstad	26 80 59 - 1	www.internats.lu/?-internat-sainte-anne-ettelbruck
Internat Jos. Schmit, Diekirch Accueil de filles et de garçons des lycées de la Nordstad	80 34 40	www.internat-diekirch.lu
Internat du Nord, Wiltz Accueil de filles et de garçons du Lycée du Nord	26 95 23 - 1	www.internats.lu
Villa, Wiltz Internat de jour, accueil de filles et de garçons du Lycée du Nord	26 95 23 - 1	www.internats.lu

1. Maison de l'orientation

La Maison de l'orientation regroupe en un seul bâtiment des administrations et services étatiques œuvrant dans le domaine de l'information et de l'orientation scolaire et professionnelle. Tout au long de l'année (également pendant les vacances scolaires), la Maison de l'orientation fait fonction de guichet unique et de plateforme commune de l'orientation. Son action s'adresse à tout citoyen, indépendamment de son âge, cherchant conseil au niveau de son orientation scolaire et professionnelle.

Maison de l'orientation

58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte
L-1330 Luxembourg

Tél. : 8002-8181

Email : maison.orientation@men.lu

2. Accompagnement psycho-social et scolaire SePAS et CePAS

Au sein des lycées publics et de certains lycées privés, le Service psycho-social et d'accompagnement scolaires – SePAS (anciennement SPOS - Service de psychologie et d'orientation scolaires) accomplit différentes tâches pour le bien-être des élèves, tout particulièrement :

- il assure la guidance psychologique, personnelle et sociale des élèves ;
- il les accompagne dans leurs choix scolaires et d'orientation ;
- il aide les élèves en situation scolaire, psychologique, financière ou familiale difficile ;
- il participe aux conseils de classe afin d'assurer le suivi des actions dont bénéficie l'élève ;
- il assiste les enseignants lors de la prise en charge d'élèves en difficulté ;
- il organise des activités de prévention.

Le SePAS des lycées comprend des psychologues, des assistants sociaux, des enseignants, des éducateurs gradués.

Au niveau national, il existe un Centre psycho-social et d'accompagnement scolaires (CePAS), auquel les élèves et les parents peuvent s'adresser s'ils préfèrent recourir à une aide extérieure au lycée.

Tous les étudiants et les jeunes résidant au Luxembourg peuvent s'adresser au CePAS.

En cas de conflit dans le milieu scolaire, les élèves, les parents d'élèves et les enseignants, aussi bien à l'enseignement fondamental qu'à l'enseignement secondaire peuvent faire appel au CePAS qui fait office de médiateur scolaire.



CePAS

Maison de l'orientation (3^e et 4^e étages)

Tél. : (+352) 247-75910

Fax : (+352) 454544

Email : info@cepas.public.lu

3. Soutien à la transition vers la vie active

Antennes locales pour jeunes

Les Antennes locales pour jeunes (ALJ) font partie du Service national de la jeunesse (SNJ) et ont pour mission de soutenir les jeunes dans leur transition entre vie scolaire et vie active. Elles sont réparties sur 12 sites à travers le pays ce qui permet d'être près des jeunes et de leur réalité. Les collaborateurs sont spécialisés dans l'accompagnement des jeunes et dans la mise en œuvre de programmes permettant un retour à une activité.

Son action s'adresse aux jeunes qui

- sont encore scolarisés, mais qui sont sur le point de quitter l'établissement scolaire sans avoir de solution concrète ;
- ont quitté le système scolaire sans diplôme.

Ainsi, l'ALJ propose aux jeunes :

- du conseil et de l'information sur les offres de formations et la vie professionnelle ;
- un accompagnement individuel en vue d'une intégration aux études ou à la vie professionnelle ;
- des alternatives à l'inactivité.

Prendre un rendez-vous à l'antenne choisie avant de s'y rendre :

ALJ Wiltz	49, Grand-Rue L-9530 Wiltz	alj.wiltz@snj.lu 95 08 57 et 26 87 75 75
ALJ Ettelbruck	57 Grand-Rue, L-9050 Ettelbruck,	alj.ettelbruck@snj.lu 247 65 230
ALJ Redange/Attert	1, rue de Niederpallen L-8506 Redange/Attert	alj.redange@snj.lu 23 62 05 84
ALJ Mersch	3-7, boulevard G.-D. Charlotte L-7520 Mersch	alj.mersch@snj.lu 32 92 83
ALJ Junglinster	2, route d'Echternach L-6114 Junglinster	alj.junglinster@snj.lu 26 78 28 64
ALJ Grevenmacher	2a, rue Prince Henri L-6735 Grevenmacher	alj.grevenmacher@snj.lu 247 86438
ALJ Luxembourg	Maison de l'orientation 58, boulevard G.-D. Charlotte L-1330 Luxembourg	alj.luxembourg@snj.lu 247 75943
ALJ Pétange	10, rue J. B. Gillardin L-4735 Pétange	alj.petange@snj.lu 247 86405
ALJ Differdange	23, Grand-Rue L-4575 Differdange	alj.differdange@snj.lu 247 76 497
ALJ Esch/Alzette	1, boulevard Porte de France L-4360 Esch/Alzette	alj.esch@snj.lu 247 75960
ALJ Dudelange	25, rue Jean Jaurès L-3490 Dudelange	alj.dudelange@snj.lu 26 51 80 81
ALJ Rumelange	7, rue des Artisans L-3712 Rumelange	alj.rumelange@snj.lu 247 86436

Voir aussi www.alj.lu

4. Métiers, apprentissages, (ré)orientation

Le service d'orientation professionnelle de l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM-OP) aide le jeune et l'adulte dans leur choix de carrière professionnelle.

Le citoyen jeune et adulte, à tout âge et à tout moment de sa vie, peut recourir à l'avis du conseiller d'orientation. Celui-ci tient compte avant tout des intérêts, des aptitudes et des capacités du candidat. Il prend aussi en considération

la situation de l'emploi, son évolution et les chances d'avenir dans le métier ou la profession envisagée. C'est à l'ADEM-OP que doivent s'adresser les jeunes et adultes qui vont suivre une formation professionnelle sous contrat d'apprentissage initial/contrat d'apprentissage pour adultes.

Luxembourg Maison de l'orientation Adem-Orientation professionnelle	58, bd G.D. Charlotte L-1330 Luxembourg	(+352) 2478 5480
Wiltz Diekirch	7, avenue de la Gare L-9233 Diekirch	(+352) 247-654-30
Esch-sur-Alzette Belval	1, bd porte de France L-4360 Esch-sur-Alzette	(+352) 247-754 11

Voir aussi : www.adem.public.lu

5. Beruffer an elo

Le site Internet beruffer.anelo.lu propose des fiches détaillées sur tous les métiers et professions contenant les informations suivantes :

- description du métier (textes et photos) ;
- champ d'activité du métier ;
- conditions de travail ;
- compétences requises ;
- conditions d'accès ;
- diplôme final (du CCP au BTS) ;
- description de la formation ;

- établissements scolaires qui dispensent la formation ;
- chambres professionnelles compétentes.

Il constitue une aide précieuse dans l'exploration du monde professionnel.

BTS	brevet de technicien supérieur
5G, 4G, 3G etc	classe de 5 ^e , 4 ^e , 3 ^e de la voie d'orientation de l'enseignement secondaire général
5C, 4C, 3C, etc	classe de 5 ^e , 4 ^e , 3 ^e de l'enseignement secondaire classique
5P	classe de 5 ^e de la voie de préparation de l'enseignement secondaire général
5PF	classe de 5 ^e de la voie de préparation de l'enseignement secondaire général langue véhiculaire française
5TEA	classes d'insertion avec apprentissage intensif de l'allemand
5TEF	classes d'insertion avec apprentissage intensif du français
CNFPC	Centre national de formation professionnelle continue
ESG	enseignement secondaire général
ESC	enseignement secondaire classique
GI	gravement insuffisant
IN	insuffisant
SU	suffisant
FO	fort
EX	excellent
parent	Le terme de parent regroupe les personnes titulaires de l'autorité parentale.
SCSOC	moyenne de l'histoire et de la géographie
SCIEN	moyenne des sciences naturelles et de l'informatique

© Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, 2019

rédaction : Service de l'enseignement secondaire, Service communication ; info@men.lu

layout : Service Communication

ISBN: 978-99959-1-244-4

www.men.lu



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

